

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

***AVIS PUBLIC***  
**PROMULGATION DU RÈGLEMENT 847**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Benoit Fugère, directeur général par intérim et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité,**

QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté à sa séance ordinaire du 14 décembre 2018 le Règlement numéro 848 « décrétant un emprunt et une dépense de 849 000 \$, remboursable en 15 ans, pour l'exécution de travaux de réfection et de mise aux normes du chemin du Val-des-Monts ».

QUE le règlement est entré en vigueur conformément à la Loi, à savoir :

Avis de motion:	16 novembre 2018
Dépôt du projet de règlement :	16 novembre 2018
Adoption du règlement:	14 décembre 2018
Convocation au registre de signatures :	19 décembre 2018
Approbation des électeurs :	8 janvier 2019
Approbation du MAMH :	26 février 2019
Avis de promulgation :	28 février 2019

**DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard,**  
ce 28<sup>e</sup> jour de février 2019



**Benoit Fugère**  
**Directeur général par intérim et secrétaire-trésorier**

1881, chemin du Village, Saint-Adolphe-d'Howard,  
Québec, Canada, J0T 2B0  
Tél.: (819) 327-2044 - 1-855-327-2044 / Téléc.: (819) 327-2282  
info@stadolphedhoward.qc.ca - www.stadolphedhoward.qc.ca

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)**

Je, soussigné, Benoit Fugère, directeur général par intérim et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le 28<sup>e</sup> jour de février 2019 à chacun des endroits suivants, à savoir: à l'Hôtel de Ville, au centre récréatif et sur le site internet de la Municipalité.

---

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 28<sup>e</sup> jour de février 2019.



**Benoit Fugère**  
**Directeur général par intérim et secrétaire-trésorier**